



## **Avis du CSE Central sur le projet d'avenant 2023 au Contrat d'Objectifs et de Moyens 2020-2022**

Le Contrat d'Objectif et de Moyens (COM) 2020-2022 reprenait les grands axes de la feuille de route 2018-2022 définis par le ministère de la Culture dont une trajectoire d'économies de 160M€ de budget à budget sur la période, soit 400M€ en cumulé. La nouveauté était l'intégration d'indicateurs et d'objectifs communs à l'ensemble des sociétés de l'audiovisuel public.

Alors que l'année 2022 aurait dû être celle de la négociation d'un nouveau COM pour donner de la visibilité budgétaire et stratégique à notre entreprise, nous constatons que l'Etat a manqué à son obligation de définir un cap stratégique pour l'AVP ce qui plonge France Télévisions dans une grande incertitude. La suppression de la Contribution à l'Audiovisuel Public a amplifié cette difficulté.

C'est dans ce contexte d'invisibilité stratégique et budgétaire, en pleine mutation du secteur des médias, que l'Etat se réveille pour tenter de définir le futur COM pluri-annuel. « *Gouverner, c'est prévoir ; et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte* ». Cet avenant au COM 2023 est donc d'abord et avant tout le symbole d'un Etat qui tente de rattraper une carence de gouvernance.

### **L'incertitude budgétaire continue**

En plus d'inquiéter fortement les personnels, la suppression de la redevance plonge notre entreprise dans une incertitude jamais atteinte. La bascule du financement de l'Audiovisuel Public sur une fraction de la TVA, si elle a permis le maintien de la dotation 2022 pour l'année 2023, génère des effets qui n'avaient pas été anticipés et qui nécessitent des financements complémentaires afin notamment de payer la taxe sur les salaires. Par ailleurs, l'inflation n'est que très partiellement compensée ce qui va une nouvelle fois obliger France Télévisions à des contorsions budgétaires qui se sentiront à la fois sur nos antennes et dans les conditions de travail des salarié.e.s.

Depuis 2018, France Télévisions a considérablement participé à l'effort collectif de réduction des dépenses publiques. L'entreprise est en « *plan social depuis 10 ans* » avec 1500 suppressions de postes. Cela est en contradiction avec la nécessité d'investir pour répondre au mieux aux enjeux majeurs liés aux nouveaux usages numériques, à la désinformation et aux attentes de l'ensemble des publics sur l'ensemble des supports.

Conséquence de cette situation, chaque année, l'entreprise est obligée de jongler pour satisfaire l'objectif d'équilibre du résultat d'exploitation avec des solutions financières conjoncturelles pour répondre à un problème structurel de sous-financement.

L'avenant au COM 2023 ne règle rien de cette situation. Il reconduit globalement « *les axes stratégiques en vigueur et actualisent les cibles qui leur sont attachés* ». Par ailleurs, le document affirme que le projet d'avenant au COM est adossé « *à une trajectoire financière intégrant le financement des surcoûts liés à l'inflation* » ce qui est particulièrement insincère puisque les prévisions font état d'un manque de 40M€ au budget qu'il faudra trouver coûte que coûte pour assurer cet équilibre.

## **Le déploiement des projets et ses conséquences**

Cette situation a déjà fortement impacté la capacité de France Télévisions à mener à bien ses projets d'entreprise, leur déploiement se faisant dans la douleur pour les salariés du fait de l'absence totale de marges de manœuvre budgétaires et organisationnelles.

Dans ces conditions, les questions sont toujours les mêmes. Comment peut-on en même temps, encaisser le choc budgétaire et les réductions d'emplois et poursuivre un développement de l'entreprise en menant à bien le déploiement des projets stratégiques ?

Comment peut-on s'engager à promouvoir la santé et la qualité de vie au travail partout dans l'entreprise, l'inclure en amont dans les projets et dans le même temps s'asseoir sur ces principes, en essorant les salariés ?

Il a ainsi été impossible de concrétiser les objectifs ambitieux d'une politique affichée en matière de Qualité de Vie au Travail et de Qualité du Travail et l'absentéisme a explosé à plus de 7,5% à France Télévisions.

Les élus constatent également que certains objectifs stratégiques de l'accord de mai 2019 ne sont pas tenus et que la direction a même abandonné certains de ces projets. Ils estiment que l'avenant au COM 2023 et le futur COM devraient être volontaristes sur le recours prioritaire aux moyens internes de fabrication de France Télévisions et consacrer également une mission d'aménagement audiovisuel du territoire de l'entreprise en consolidant la diversité des sites d'implantation de la Fabrique afin de soutenir le tissu industriel et professionnel en région dans notre secteur d'activité.

Les élus demandent qu'une réflexion soit engagée en ce sens dans les discussions pour l'élaboration du futur COM afin de pérenniser et développer les sites de La Fabrique à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Vendargues. Il en va de la survie des viviers de professionnels en régions qui œuvrent à la richesse culturelle de notre pays et qui sont aujourd'hui menacés par la concentration de nos moyens de fabrication et de production sur un nombre de plus en plus réduit de sites.

L'équation économique et organisationnelle doit aussi intégrer des objectifs sociétaux ambitieux pour l'ensemble de nos territoires, en particulier en Outremer, qui ne disposent pas ou très peu de moyens de production et de fabrication.

Dans ce contexte budgétaire très difficile et incertain, les élus constatent que le financement dans la création audiovisuelle (500M€) est sanctuarisé alors que nous n'avons pas un financement adapté à la hauteur de cette ambition. De plus, comme il s'agit d'argent public, il n'est pas normal que l'entreprise ne puisse toujours pas détenir les droits sur les oeuvres qu'elle finance, à due proportion de son investissement.

Le projet d'avenant au COM 2023 souligne « *l'ambition culturelle de France Télévisions* » et « *prend désormais en compte le lancement et la pérennisation en 2021 de l'offre Culturebox sur la TNT avec un objectif d'exposition du spectacle en première partie de soirée quadruplé* ». Un bel engagement qui ne coûte pas grand-chose à l'Etat puisqu'il n'a pas rétabli pas le financement de France 4, faisant ainsi peser ce coût sur le reste de l'entreprise.

Les élus tiennent à souligner la montée en puissance lors du COM 2020-2022 des groupements d'achat entre sociétés de l'AVP qui ont progressé de 135% en nombre depuis 2019 pour un montant qui a triplé à 45M€ ce qui démontre la capacité de nos entreprises publiques à travailler ensemble sans big bang organisationnel.

## **L'enjeu climatique hors champ**

En matière de RSE, les élus déplorent que l'objectif carbone reste le même (-3,5% de GES) par rapport à 2019 alors que l'urgence est d'entrer pleinement dans l'objectif de réduction de 40% de notre consommation énergétique à l'horizon 2030. Les élus préconisent un abondement spécifique et pluri-annuel du budget de France Télévisions afin de réaliser notamment des améliorations de l'isolation des bâtiments et de les équiper de panneaux solaires photovoltaïques pour produire de l'énergie. Le projet Campus 2025 au Siège devrait être une belle opportunité d'agir en ce sens mais ce n'est manifestement pas le cas à ce jour.

## **Proximité : il est urgent d'attendre**

La plupart des autres indicateurs de ce projet d'avenant au COM acte une stagnation des objectifs de l'entreprise, notamment en matière de diffusion de programmes ultramarins sur les chaînes nationales et en volume horaire de diffusion de programmes régionaux, ce qui questionne sur l'avenir du projet de création de chaînes régionales sur France 3. Et en présentant aujourd'hui le projet Tempo, la direction affiche plus une volonté de suppression (avec comme pré-requis la disparition « non négociable » des JT nationaux de la chaîne) qu'un projet ambitieux de développement de l'info et des programmes en régions.

## **Economies : les efforts continuent**

Le projet d'avenant au COM 2023 anticipe également un résultat d'exploitation à l'équilibre « à condition que la recherche d'économies dans tous les secteurs de l'entreprise se poursuive afin notamment de compenser le choc de l'inflation dont l'ampleur est encore incertaine ». Cela a le mérite d'être clair. Après 10 ans d'efforts continus, une nouvelle fois il y aura une baisse des effectifs de près d'une centaine d'ETP en 2023. Les élus considèrent qu'il s'agit d'un très mauvais signal au moment où l'entreprise ambitionne de lancer le projet Tempo.

Conséquences de ces recherches d'économies, la masse salariale n'évolue pas au rythme de l'inflation. La mesure générale de +1,2% en 2022, une première depuis 2015, et le glissement de la masse salariale de +2,84% en 2022 sont bien loin de compenser les 6,2% d'inflation 2022 et le budget 2023 ne permettra pas en l'état un rattrapage ce qui augure d'un niveau de conflictualité qui ne pourra que s'accroître dans l'entreprise.

## **Le difficile développement des ressources propres**

Enfin, si le COM 2018-2022 incitait les sociétés de l'audiovisuel public à « *maintenir voire développer des ressources propres qui contribuent à l'accomplissement de leurs missions* », nous constatons que France Télévisions reste empêché dans la réalisation de cet objectif, tant sur la possibilité de pouvoir exploiter des créneaux publicitaires supplémentaires notamment entre 20h et 21h, que sur l'exploitation des œuvres qu'elle finance. L'objectif très volontariste sur les recettes publicitaires 2023 dans un contexte économique très incertain fait craindre des lendemains difficiles pour les salariés et risque de produire des abandons ou des décalages de projets.

**En conséquence, les élus rendent un avis négatif sur le projet d'avenant 2023 du COM 2020-2022.**

Adopté à l'unanimité des élus par 23 élus sur 23

Les Organisations Syndicales CGT, CFDT et FO s'associent

Le 13 décembre 2022